

Propositions du Collectif *Maffia No a Vita lé*

L'emprise mafieuse en Corse atteint un niveau tel qu'elle gangrène tous les secteurs de la société. L'économie est en passe d'être en coupe réglée. Lors de la dernière campagne des élections territoriales, dans vos réponses à notre questionnaire, vous avez majoritairement reconnu cet état de fait. Nous en subissons tous les conséquences, sans compter que cela obère l'avenir de nos jeunes et des générations futures. Nous ne pensons pas détenir la vérité, mais il est plus que temps d'agir. C'est pourquoi nous vous soumettons des propositions que nous sommes prêts à discuter et à approfondir avec vous.

Nous savons pertinemment que les réponses à certaines de nos demandes ne sont pas directement de votre compétence. Néanmoins, comme vous le faites sur d'autres sujets qui ne dépendent pas non plus de vous, nous attendons de votre part des prises de positions claires, des motions de soutien solennelles et surtout l'introduction de la lutte antimafia dans les négociations actuelles avec Paris. Ce sujet, qui concerne le présent et l'avenir des Corses, doit apparaître de façon transversale dans tous les sujets économiques, sociaux et culturels.

Demandes au gouvernement, aux députés et sénateurs, avec soutien souhaité de la CDC :

1. Introduction dans le Code Pénal français du délit d'association mafieuse ;
2. Augmentation des moyens de la Justice, dans la lutte anti-mafia notamment le recrutement d'enquêteurs formés aux questions patrimoniales, à l'immobilier et à la fiscalité.
3. Création d'un pôle anti mafia en Corse et reprise des dossiers non élucidés (>700 depuis 1980);
4. Des Cours d'Assises sans jurés composées de magistrats professionnels.
5. Évolution du statut de repentis : élargissement aux accusés de crimes de sang et meilleure protection des repentis et de leur famille ;
6. Amélioration de la loi sur l'attribution sociale des biens immobiliers confisqués. Il faut rendre obligatoires l'enquête patrimoniale et la saisie des biens. Ainsi, la confiscation et la redistribution à des fins sociales serait non pas exceptionnelle mais systématique ;
7. Application des décisions de justice qui ont un retard important en Corse
8. Opposition au projet de loi visant la fusion des polices sous l'autorité du Préfet, qui réduit de fait l'indépendance de la Police judiciaire et les moyens dévolus à la grande criminalité.

Demandes plus spécifiques à la CDC :

9. Création d'une commission permanente sur la lutte anti-mafia avec auditions annuelles des autorités judiciaires faisant le point sur les avancées et les difficultés de la justice. Notre collectif pourrait proposer des projets pragmatiques comme un enseignement dans les lycées et collèges ou la coopération avec des chercheurs italiens qui développent des outils numériques anti-mafia pour la détection des entreprises douteuses.
10. Concernant les Marchés publics, l'immobilier, le trafic de drogue, sujets médiatisés récemment par le Président de l'Exécutif, nous émettons quelques propositions ponctuelles :
 - a. Marchés : Rendre publics les relevés de décisions de la Commission d'appel d'offres et leurs critères d'attribution. Publier toutes les attributions de marché, leur montant ainsi que leurs avenants.
 - b. Immobilier : la CDC devrait ester en justice pour combattre tout projet contrevenant au Padduc et/ou soutenir en Justice les associations qui le font.
 - c. Trafic de drogue – demander à l'Agrasc, responsable des avoirs criminels confisqués, de redistribuer ceux-ci à des fins sociales **sur place**, sans attendre l'évolution de la loi. Ce serait un signal socio-culturel fort.